

Niveau :	<b>MASTER</b>					année
Domaine :	<b>MASTER DROIT – ECONOMIE - GESTION</b>					<b>M2</b> 120 ECTS
Mention :	<b>MENTION DROIT PUBLIC</b> <b>MENTION JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES</b>					
Spécialité :	<b>Parcours recherche Protection des droits fondamentaux et des libertés</b>					
Volume horaire étudiant :	130 h	11 h	h	h	h	<b>141 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :**

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<b>Bernard QUIRINY- bureau 412</b> Professeur ☎ 03.80.39.54.19 Bernard.Quiriny@u-bourgogne.fr	Delphine BORNE Bureau 216  ☎ 03.80.39.53.56 Delphine.borne@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR DROIT SCIENCES ECONOMIQUE POLITIQUE

**Objectifs de la formation et débouchés :**
**■ Objectifs :**

Ce master 2 est conçu comme un apprentissage à la recherche et une spécialisation dans le domaine (transversal) de la protection des libertés au sens large du terme. Il permet aussi d'approfondir la formation juridique des étudiants. Ceux-ci doivent être capables, à l'issue du master, de mener à bien une recherche juridique en ayant une démarche scientifique et personnelle (élaboration d'une bibliographie, structuration d'un plan, développement d'analyses personnelles sur le sujet, esprit critique). Le conseil de perfectionnement de la mention qui se réunit au moins une fois par an permet de vérifier l'adéquation des objectifs avec la formation dispensée.

**■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Dans le cadre du cycle LMD, le master 2 recherche s'adresse en premier lieu aux étudiants qui souhaitent entreprendre une thèse de doctorat. Mais, de manière plus générale, l'approfondissement de la formation juridique dispensée et l'approche pluridisciplinaire qui est privilégiée dans le cadre du master permettent de préparer des concours administratifs ou de s'orienter vers l'ensemble les professions juridiques et, également, vers les secteurs associatif et social. Cette thématique concerne, enfin, les étudiants qui souhaitent se diriger vers le Barreau (examen du CRFPA).

### ■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

- Mener une recherche juridique depuis l'identification des sources et l'élaboration d'une biographie jusqu'à l'élaboration et la rédaction d'un document ou dossier
- Développer des analyses personnelles sur des questions qui touchent aux droits fondamentaux et aux libertés
- Maîtriser la recherche juridique sur internet (compétence transversale)

### Modalités d'accès à l'année de formation :

- Validation d'un Master 1 en Droit ou AES
- Qualité du dossier universitaire (régularité des résultats, mentions...)
- Adéquation du parcours antérieur à la formation du M2
- Qualité de la lettre de motivation
- Expérience professionnelle (stages, jobs d'été...)

La sélection se fait sur un examen du dossier par un collège composé d'un enseignant.  
Pour chacune des 4 mentions (droit privé, droit public, science politique, histoire du droit).

CAPACITE D'ACCUEIL : 25

### Organisation et descriptif des études :

■ **Schéma général** : La formation comprend des enseignements théoriques (4 cours obligatoires de 30h chacun) articulés autour d'une thématique commune, des Séminaires d'initiation à la recherche (1 Séminaire au choix de 10h) et un enseignement méthodologique (5h) permettant une initiation pratique au contact des sources. Par ailleurs, chaque étudiant, pourrait prendre, s'il le souhaite, une inscription (coût modique) au service de la Passerelle de l'Université de Bourgogne (situé dans le même bâtiment que l'UFR DSEP) pour conforter son niveau de langue.

#### ■ Parcours

Il y a 4 parcours possibles organisés, chacun, autour d'une Matière Fondamentale (UE1, UE2, UE3, UE4) et des Séminaires qui lui sont rattachés (UE5).

- Au moment de son inscription l'étudiant choisit la Matière Fondamentale **dominante**. Cette matière fera l'objet d'un examen écrit. Les 3 autres Matières Fondamentales feront l'objet d'une épreuve orale.
- L'étudiant devra rédiger un **Mémoire** dans un des Séminaires qui sont rattachés à la Matière Fondamentale **dominante** choisie.
- Il devra, en outre, effectuer un **Dossier de recherche** dans le cadre d'un Séminaire choisi dans l'ensemble de l'UE5. Cependant, s'il le souhaite, il pourra remplacer le Dossier de recherche par un **Stage de 3 semaines minimum**

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

#### SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit public	Droit public	30			30	6	CT	2		2
<b>TOTAL UE 1</b>		30			30	6				2

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit privé	Droit privé	30			30	6	CT	2		2
<b>TOTAL UE 2</b>		30			30	6				2
UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Science politique	Science politique	30			30	6	CT	2		2
<b>TOTAL UE 3</b>					30	6				2

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Histoire du droit	Histoire du droit	30			30	6	CT	2		2
<b>TOTAL UE 4</b>					30	6				2

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Initiation à la recherche et professionnalisation	Méthodologie et initiation à la recherche juridique sur internet	5 et 5			10					
	<b>Séminaires rattachés à l'UE1 (Droit public)</b>		10		10	6	CT	2		2
	- Contentieux des libertés									
	- Protection internationale des droits de l'homme et droit humanitaire									
	- Libertés économiques et droit communautaire									
	- Libertés locales									
	- Protection Européenne des Droits de l'Homme									
	<b>Séminaires rattachés à l'UE2 (Droit privé)</b>		10		10	6	CT	2		2
	- Droit du vivant et des biotechnologies et droit du corps humain									
	- Protection des droits dans la famille									
	- Entreprise et citoyenneté									
	- Protection procédurale des personnes									
	<b>Séminaires rattachés à l'UE3 (Science politique)</b>		10		10	6	CT	2		2
	- Histoire des idées politiques et sociologie politique									
	- Démocratie et institutions politiques									
<b>Séminaires rattachés à l'UE4 (Histoire du droit)</b>		10		10	6	CT	2		2	
- Histoire du droit administratif et de la juridiction administrative										
- Histoire de la justice et des institutions judiciaires										
<b>Séminaire ouvert aux 4 mentions</b>			10		10	6	CT	2		2
- Droit des étrangers										
stage de 3 semaines minimum			1		1		CC		2	2
<b>TOTAL UE 5</b>		10	11		21	6				2

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

<b>TOTAL S3</b>	<b>130</b>	<b>11</b>		<b>141</b>	<b>30</b>				<b>10</b>
-----------------	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	--	-----------

#### SEMESTRE 4

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
	Culture juridique générale					10	CT	1		1
	Mémoire					20	CT	5		5
<b>TOTAL UE 1</b>						30				6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

<b>TOTAL S4</b>						<b>30</b>				<b>6</b>
-----------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	----------

Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université [http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

■ **Contrôle des connaissances**

**1. Examens**

- La **Matière Fondamentale dominante** fait l'objet d'une épreuve écrite, portant sur un seul sujet. Elle a lieu en fin mars – début Avril (durée : 4 heures) (coef.2)
- Les **3 autres Matière Fondamentales** font l'objet, chacune, d'une épreuve orale (coef 2 chacune) entre mi- avril et début mai.

**2. Dossier de recherche ou Rapport de stage**

- Le Dossier de recherche doit être rendu avant la fin du mois de février. Il est évalué par l'enseignant qui dispense le séminaire (coef.2)
- Le Rapport de stage doit être rendu à l'issue d'au moins trois semaines de stage. Il fait l'objet d'une évaluation par le référent pédagogique en lien avec le tuteur de stage (coef.2)

**3. Mémoire**

- La soutenance du Mémoire a lieu soit avant le 10 juillet soit au plus tard avant le 30 septembre de l'année universitaire en cours. Le texte définitif reprographié doit être rendu en quatre exemplaires, mais aucune soutenance ne peut avoir lieu si le texte n'est pas soumis, préalablement à la frappe définitive, au directeur de recherche. Le jury de soutenance réunit au moins deux enseignants dont le directeur de recherche (coef.5)

- Une épreuve orale de culture juridique et politique générale appréciée par le jury se déroulera à l'occasion de la soutenance du Mémoire (coef.1)

Dans l'UE 5, le cours de méthodologie et d'initiation à la recherche juridique sur internet, communs aux 4 Unités d'Enseignement, ne donne pas lieu à une note.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

**COMPENSATION :** Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**CAPITALISATION :** Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

Le semestre 3 débute en octobre et les UE 1 à UE 5 sont validées en mars/avril

Le semestre 4 (UE 6) est validé soit en juillet soit, au plus tard, avant le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

L'admission exige une moyenne générale égale ou supérieure à 10 / 20 (semestre 3 + semestre 4).